

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS CAPA des ADJAENES et des ATEE de Toulouse

CAPA
303

RÉSULTATS				du	01/12/20	022 à 08h00 au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 209	Y a-t-il eu carence de			Nombre de listes présentées 6
B. Nombre de votants	B =	570	candidatures?	Oui	Non	Nombre de sièges à pourvoir P = 4
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	41				Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	529				$G = \frac{D}{P} = \frac{529}{4} = 132,25$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	etins à chaque liste es selon la règle du quotient et liste S	inscrire successivement les valeurs te du rapport S				Nombre d'élus titulaires par liste
			G	1er siège	2ème siège	3ème siège		
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	92	0		2° - 92,00		*.	1,
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	34	0					0
A&I UNSA	A et I-UNSA	135	1			A.		1
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	80	0			3° - 80,00		. 1
SNASUB-FSU - Engagé.es pour les personnels !	FSU	131	0	1° - 131,00				1
CGT Educ'action - FERC CGT CAPA des ADJAENES et ATEE	CGT Educ'action	57	0					0

ans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :				
Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)	

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MACH Laras	Herident	- mar
ROBERT Chust.	Delegne FNECFP. FO.	
TROVERAJO Sylvi.	SNASOR PSU	
ROCHE Salarina	CGT Educ action	
OBSTO O Age the	ALI UNSA	And
SALAT Bleve	secre tare	MU
		(Mari
,		

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

Élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des adjoints techniques des établissements d'enseignement de l'académie de Toulouse

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le vendredi 9 décembre 2022, à 1heures 32 au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Valérie SALAT, Directrice DPATE

Délégués des listes :

- 1. Monsieur Christian ROBERT et Madame Emmanuelle BOUCHET, délégués titulaire et suppléante de la liste FNEC FP FO
- 2. Madame Virginie COSSIAUX et Monsieur Pierre VAN OMMESLAEGHE, délégués titulaire et suppléant de la liste SNALC
- 3. Madame Agathe EBOZO'O et Monsieur Alain DULAC, délégués titulaire et suppléant de la liste A&I UNSA
- 4. Monsieur Charles TURPIN et Madame Christelle UZAC FERRER, délégués titulaire et suppléant de la liste SGEN-CFDT
- 5. Madame Sylvie TROUCHAUD et Monsieur Cédric PRADINES, délégués titulaire et suppléant de la liste SNASUB FSU
- 6. Monsieur Baptiste MOUTON et Madame Sabrina ROCHE, délégués titulaire et suppléante de la liste CGT Educ'action FERC CGT

B. Résultats du dépouillement

Données générales

1209
570
41
529
4

M CR 2 ST

Page 1 sur 5

Listes en présence

Listes en présence	FNEC FP FO	SNALC	A&I UNSA	SGEN- CFDT	SNASUB FSU	CGT Educ'action FERC CGT
Nombre de voix	92	34	135	80	131	57

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 132,25

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
FNEC FP FO	0
SNALC	0
A&I UNSA	1
SGEN-CFDT	0
SNASUB FSU	0
CGT Educ'action FERC CGT	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

3

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n°_2____

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	92
SNALC	34
A&I UNSA	67,5
SGEN-CFDT	80

d AR

CR

LM

	SNASUB FSU	131	
F	CGT Educ'action FERC CGT	57	

La liste ... SNASUB FSU.... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_2__.

Attribution du siège n°_3___

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	92
SNALC	34
A&I UNSA	67,5
SGEN-CFDT	80
SNASUB FSU	65,5
CGT Educ'action FERC CGT	57

La listeFO... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°___3__.

Attribution du siège n°_4_

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	46
SNALC	34
A&I UNSA	67,5
SGEN-CFDT	80
SNASUB FSU	65,5
CGT Educ'action FERC CGT	57

La liste SGEN CFDT... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_4.

AE

SR CR

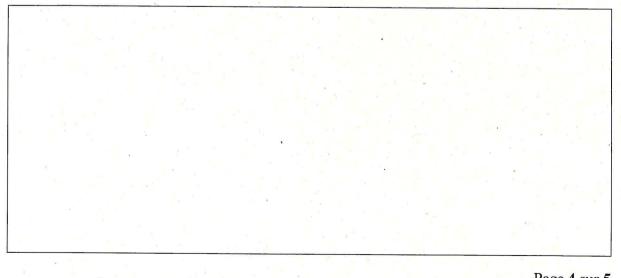
Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition	
FNEC FP FO	1	
SNALC	0	
A&I UNSA	1	
SGEN-CFDT	1	
SNASUB FSU	1	
CGT Educ'action FERC CGT	0	

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Alain DULAC UNSA	4	
Aurore CISTAC, FSU		
Emmanuelle BOUCHET FO		
Christelle UZAC FERRER SGEN CFDT		
Mélanie LARROUY UNSA	7.	
Annick CEZAC FSU		
Stéphanie BEAUME FO	4	
Evelyne DUFAUR DESSUS SGEN CFDT		
	Aurore CISTAC, FSU Emmanuelle BOUCHET FO Christelle UZAC FERRER SGEN CFDT Mélanie LARROUY UNSA Annick CEZAC FSU Stéphanie BEAUME FO	Aurore CISTAC, FSU Emmanuelle BOUCHET FO Christelle UZAC FERRER SGEN CFDT Mélanie LARROUY UNSA Annick CEZAC FSU Stéphanie BEAUME FO

E. Observations



AS CA LM ST

F. Emargements

Le président Laurent MACH	. grant
La secrétaire Valérie SALAT	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
clustic ROBERT FNECFP.FC	
Sylvi TROVEHAUD SNASUR FEU	Tarches
Sabrina ROCHE COTEduc' action	
EBOZO o Agetha	

ELEMENTS SWALLDES V PORTES AU PV de la CAPA des ARTHENES et ATEC

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de Pial, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclu.es a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI recepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.